



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - CE

INFORMATIONS

Cachet du centre de formation :

Votre contact : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Horaires d'ouverture :

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|----------|-------|----------|-------|----------|--------|
| Horaires | | | | | |
| | | | | | |

Le permis CE permet de conduire des ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises, composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C attelé à une remorque ou semi-remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) dépasse 750 kg.

Cette formation s'adresse aux professionnels du transport routier souhaitant conduire des ensembles lourds, tels que camions-remorques ou semi-remorques.

Elle vise à développer les compétences nécessaires pour manœuvrer, circuler et transporter des marchandises en toute sécurité



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

Pour le permis CE, si le candidat a obtenu son code de la route depuis moins de 5 ans, il n'est pas nécessaire de repasser l'épreuve théorique générale (ETG).

Dans le cas contraire, l'épreuve du code de la route doit être réussie. Elle comporte 40 questions et requiert au moins 35 bonnes réponses pour être validée. Cette épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances des candidats au permis de conduire sur différents aspects utiles, voire nécessaires, à une conduite en sécurité.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Le code est valable 5 ans.

LES ÉPREUVES PRATIQUES

La formation et l'examen du permis CE comportent deux épreuves principales :

- Une épreuve hors circulation (HC)
- Une épreuve en circulation (CIR)

1 L'épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve hors circulation a pour objectif de vérifier que le candidat a bien la maîtrise de l'ensemble véhicule-remorque et les connaissances de sécurité liées au transport.

Durée moyenne : environ 60 minutes.

Cette épreuve se compose de plusieurs parties :

- Interrogation écrite : série de 10 questions
- Vérifications courantes de sécurité sur le véhicule .
- Attelage – Dételage
- Interrogation orale
- Exercice de maniabilité

Notation : Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir au plus de 24 points, et ne pas commettre de faute éliminatoire.

Évaluation : réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 3 épreuves en circulation (CIR) pendant 1 an maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.

Conditions d'accès au permis CE :

Pour pouvoir suivre la formation et se présenter à l'examen du permis CE, le candidat doit remplir certaines conditions réglementaires :

- **Âge minimum** : 21 ans (ou 18 ans révolus dans le cadre d'une formation professionnelle initiale)
- **Permis requis** : être titulaire du permis C en cours de validité
- **Aptitude médicale** : le candidat doit être reconnu apte à la conduite par un médecin agréé (visite médicale obligatoire avant l'inscription à l'examen)
- **Code de la route** : si l'épreuve théorique générale (ETG) a été obtenue depuis plus de 5 ans, elle devra être repassée
- **Formation et examen** : la formation pratique doit être effectuée dans une école de conduite agréée, disposant de véhicules conformes à la catégorie CE.

Documents à présenter le jour de l'examen : pièce d'identité, convocation, justificatif de réussite au code si nécessaire, attestation d'aptitude médicale et certificat d'inscription ANTS.



2 L'épreuve en circulation (CIR)

Cette épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à conduire en toute sécurité un ensemble véhicule-remorque dans un environnement réel de circulation.

Durée moyenne : environ 60 minutes

Les **compétences** suivantes sont évaluées :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Autonomie et la conscience du risque
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité.

Notation : Pour être reçu, il faut obtenir au moins 17 points, sans commettre de faute éliminatoire

Évaluation : réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Documents remis : En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) sert de justificatif jusqu'à la réception du titre définitif (valable 4 mois).

L'obtention du permis CE nécessite la réussite des deux épreuves : hors circulation et circulation.



LE PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation C s'articule autour de quatre compétences globales :

| Compétences | Compétences associées |
|---|--|
| Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul | <ul style="list-style-type: none">• La mécanique et le fonctionnement du véhicule• Les organes de commande• Les vérifications lors de la mise en route• La conduite du véhicule• L'observation et la prise d'information lors de la conduite du véhicule |
| Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité | <ul style="list-style-type: none">• Les réglementations spécifiques au transport de marchandises,• Les vérifications de l'état du véhicule,• Les manœuvres avec le véhicule. |
| Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation | <ul style="list-style-type: none">• La signalisation spécifique au transport de marchandises,• Les règles de placement et de circulation,• La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit. |
| Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers | <ul style="list-style-type: none">• La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers,• Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt,• L'adaptation de la vitesse,• La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées. |
| Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique | <ul style="list-style-type: none">• L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite• Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises• Le comportement en cas de panne ou d'accident• Les aides à la conduite• Les impacts écologiques liés à la conduite |